

ECOSOC
Session plénière du segment de haut niveau
Intervention de S. Exc. Mme Brigitte Girardin
Ministre déléguée à la Coopération
au Développement et à la Francophonie
(30/06/2005)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de m'associer au discours prononcé par le Luxembourg au nom de l'Union européenne, qui a rappelé avec force la détermination des États membres de l'Union européenne à contribuer activement, dans un esprit de solidarité, à la mise en œuvre des objectifs de développement agréés au plan international.

Le segment de haut niveau du Conseil économique et social revêt cette année, tant par sa thématique que par sa place dans le calendrier international, une importance particulière. Il a pour horizon le Sommet des Nations Unies de septembre, dont nous ne devons oublier ni les attentes qu'il fait naître, ni les ambitions qu'il suscite.

C'est dans cette perspective que l'ECOSOC est amené cette année à faire le bilan de la réalisation des objectifs de développement agréés sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la déclaration du Millénaire.

Le bilan que nous dressons aujourd'hui est contrasté. Positif pour certaines régions, où la croissance et le développement ont permis de parvenir à une réduction réelle de la pauvreté, le bilan reste modeste, trop modeste dans beaucoup d'autres, où la survie même d'une partie de l'humanité n'est pas assurée.

Face à ce constat, le devoir de la communauté internationale est clair. La décennie passée a permis de constituer un corpus d'objectifs et de principes qui doivent guider notre action, en faveur d'un développement que nous voulons durable. Ces principes peuvent être complétés, mais ils doivent surtout être mis en œuvre.

Dans ce contexte, la question centrale est donc bien aujourd'hui celle de la responsabilité et des moyens.

La responsabilité, dans ce domaine, est d'abord celle des pays du Sud. La Conférence de Monterrey l'a clairement affirmé : la responsabilité première du développement repose sur les pays en développement eux-mêmes. Mais cette responsabilité a pour corollaire l'impératif de solidarité. Nous, pays développés, ne pouvons fermer les yeux sur les injustices du Sud et devons nous engager pleinement dans le partenariat international pour le développement.

Dans ce double domaine de la responsabilité et des moyens, des progrès ont été accomplis.

Je tiens ici en particulier à rendre hommage aux pays africains qui ont engagé, à travers le NEPAD et dans le cadre de l'Union Africaine, des réformes ambitieuses en matière de gouvernance, de renforcement de l'état de droit ou de cadre économique. La revue par les pairs en est le symbole le plus vivace.

De leur côté, les pays développés ont pris la mesure des défis et se sont engagés dans ce partenariat pour le développement. L'augmentation de l'aide publique au développement, les décisions qui vont être prises par le G8 concernant l'annulation de la dette des pays les plus pauvres en sont le signe. Mais il reste beaucoup de chemin à parcourir.

Pour garantir l'intégration des plus pauvres, la France entend jouer un rôle actif dans ce partenariat solidaire. Elle a rendu public un calendrier pour atteindre, d'ici 2012, l'objectif d'aide de 0,7 % du PIB. Elle est, avec ses partenaires du groupe quadripartite aujourd'hui élargi, à l'origine des réflexions internationales sur des sources innovantes de financement du développement. Elle entend ainsi lancer dès septembre un projet pilote de contribution assise sur les billets d'avion, afin de concrétiser dès aujourd'hui les espoirs suscités par cette initiative du Président de la République Jacques CHIRAC.

Parmi les moyens indispensables pour atteindre les objectifs fixés par la Communauté internationale, figure aussi le cadre de gouvernance dans lequel s'inscrivent les actions. Dans le domaine de l'environnement, la France partage le constat du Secrétaire Général des Nations Unies selon lequel il existe aujourd'hui un manque de cohérence, préjudiciable aussi bien à l'environnement mondial qu'au développement. Nous avons donc la conviction qu'une structure plus intégrée en matière d'environnement, reposant sur les institutions existantes, est nécessaire. A cet égard, 26 pays ont mené, au sein d'un groupe de travail informel, une réflexion qui a abouti à des observations convergeant avec celles du Secrétaire Général. Ce groupe a également examiné la valeur ajoutée qu'apporterait une Organisation des Nations Unies pour l'Environnement (ONUE), qui devrait être réalisée par la transformation du PNUE.

La France se réjouit que l'idée d'une ONUE soit soutenue par un nombre croissant d'Etats. C'est le cas de l'Union Européenne, mais aussi des Etats francophones depuis le sommet de Ouagadougou de novembre dernier. De nombreux pays, de tous les continents, ont également marqué leur appui.

Avec le sommet de septembre se présente une occasion cruciale pour lancer un processus de réflexion au sein des Nations unies sur ce sujet essentiel. A nous de savoir la saisir.

Au total, cette session de l'ECOSOC est sans nul doute une étape fondamentale dans l'évaluation de nos engagements.

Mais comment s'assurer que l'élan donné cette année sera suivi d'effet ?

Dans ce défi de l'avenir, l'ECOSOC doit jouer tout son rôle. Des propositions intéressantes de réforme ont été présentées par le Secrétaire général dans son rapport, et plus récemment par le Président du Conseil économique et social. Ces pistes sont utiles, notamment lorsqu'il s'agit de redonner à l'ECOSOC son rôle de coordination du secteur économique et social des Nations Unies, en confortant son rôle d'analyse et de proposition, mais aussi d'évaluation et de suivi des Objectifs du millénaire.

Sur ces bases, un ECOSOC renouvelé, répondant pleinement au mandat que lui confie la Charte, sera l'instrument de coordination, de réflexion et de concertation au service du développement durable.

Pour conclure, je souhaite que nos débats de cette année puissent contribuer au renouveau des Nations Unies, et qu'ils renforcent la volonté de tous d'œuvrer en faveur du développement durable.

ECOSOC
High-level segment of the Substantive session
Address by H. Exc. Ms. Brigitte Girardin
Minister Delegate
for Cooperation, Development and Francophonie
(06/30/2005)

President,
Ministers,
Ladies and gentlemen,

Permit me, first of all, to express support for the speech delivered by Luxembourg on behalf of the European Union, and its forceful expression of the European Union Member States' determination to contribute actively, in a spirit of solidarity, to the implementation of the internationally agreed development goals.

The High-Level Segment of the Economic and Social Council is of special importance this year, in view of its theme and its position on the international agenda. It is taking place with a view to the Millennium +5 Summit, to be held by the United Nations in September, which has aroused expectations and ambitions we cannot ignore.

ECOSOC should this year review the achievement of the internationally agreed development goals, including those contained in the Millennium Declaration.

Our assessment of the situation today is a mixed one. While results are positive in certain regions where growth and development have helped to truly alleviate poverty, they remain too modest in many others where the very survival of part of humanity is not assured.

In view of this observation, the duty of the international community is clear. During the past decade, it has been possible to put together a set of objectives and principles for guiding our action in support of a development we want to be sustainable. These principles can be supplemented, but all these principles must, above all, be implemented.

The central issue today, in this context, is that of responsibility and resources.

Responsibility, in this field, lies first with the countries of the South. The Monterrey Conference clearly affirmed this: prime responsibility for development rests with the developing countries themselves. The corollary of such responsibility is the imperative of solidarity. We, the developed countries, cannot turn a blind eye to the injustices of the South and must engage fully in the international partnership for development.

Progress has been made in this dual area of responsibility and resources.

I wish, in particular, to pay tribute to the African countries that have launched, through NEPAD and in the framework of the African Union, far-reaching reforms relating to governance and the economic framework and to enhance the rule of law. Peer review is the most enduring symbol of this.

For their part, the developed countries have taken the measure of the challenges involved and engaged in this partnership for development. Increased official development assistance, the decisions that are soon to be adopted by the G8 concerning debt cancellation for the poorest countries are a sign of this. But there is still a long way to go.

France intends to play an active role in this solidarity-based partnership to guarantee the integration of the poorest. It has made public a time frame for reaching the development assistance objective of 0.7% of GDP by 2012. It has initiated, together with its partners from the now enlarged Quadripartite Group, international debates on innovative sources of funding for development. It hence intends to launch next September a pilot project of a solidarity contribution levied on plane tickets, in order to

give concrete expression as soon as possible to the hopes raised by this initiative of the French President Jacques Chirac.

Among the necessary means to reach the objectives set by the international community is the framework for governance within which the actions are conducted. In the field of environment, France shares the view of the Secretary General of the United Nations, that, today, there is a lack of coherence prejudicial to the global environment and to development. Therefore, we are convinced that a more integrated structure in the field of environment, resting on existing institutions, is necessary. In that regard, 26 countries have conducted, within an informal working group, a reflexion that resulted in observations converging on those of the Secretary General. This group also examined the added value that would bring a United Nations Organization for Environment, which should be created by transforming the United Nations Environment Programme.

France is delighted that the idea of a United Nations Organization for Environment is supported by a growing number of Member States. It is the case of the European Union, but also of the Francophone countries, since the Ouagadougou summit last November. Numerous countries, from all continents, have also indicated their support.

The September summit is a crucial opportunity to launch a reflexion process within the United Nations on this essential topic. It is for us to know how to seize this opportunity.

The current ECOSOC session is undoubtedly a fundamental stage in the assessment of our commitments.

But how are we to ensure that this year's momentum will be followed up?

ECOSOC must play its full role in taking up this challenge of the future. Interesting proposals for reform were put forward in his report by the Secretary-General and more recently by the President of the Economic and Social Council. These are useful avenues, especially for the ECOSOC to regain its role in co-ordinating the United Nations economic and social sector, to strengthen its role in making analyses and proposals in the economic and social field and in monitoring and assessing the implementation of the Millennium Development Goals.

Based on the above, a renewed ECOSOC, fully suited to its mandate under the Charter, will be the guarantor of the integrated and co-ordinated follow-up of the outcomes of the major conferences, an instrument of co-ordination, reflection and consultation serving sustainable development.

To conclude, I hope that our debates this year will fully contribute to reforming the United Nations, and strengthen the determination of all to work towards sustainable development.